

# ECOLE MATERNELLE ARCHES

## INSCRIPTIONS

*Enfants concernés : les enfants nés de 2018 à 2020*

*Déposer en mairie*

- ✓ *Une copie du livret de famille*
- ✓ *Une copie des vaccinations obligatoires*
- ✓ *Mail et numéro de téléphone*

*Il vous sera remis une attestation d'inscription.*

*L'admission se fera à l'école  
le mardi 11 avril  
de 8h30 à 16h30*